



## INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

### ÉDITO

# UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉPISTAGE DENTAIRE POUR NOS ENFANTS

La Commune de Val-de-Travers dispose, depuis sa création, d'une politique de soutien aux soins dentaires presque unique dans le canton. La stratégie du Conseil communal est orientée sur deux axes distincts, à savoir un concept de dépistage gratuit à l'attention de tous les élèves en âge de scolarité obligatoire ainsi qu'un arrêté de subventionnement des soins dentaires.

Dans le cadre d'un partenariat avec trois cabinets dentaires du Val-de-Travers, les élèves de tous les degrés de la scolarité obligatoire peuvent prendre un rendez-vous avec le médecin-dentiste qui réalisera un bref diagnostic de 10 à 15 minutes, sans nettoyage ni soin ni radiographie, mais qui permettra aux parents de disposer gratuitement d'informations précises sur la santé dentaire de leur enfant, et au service médical de l'école Jean-Jacques Rousseau d'en assurer le suivi. La direction du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement et les médecins-dentistes prenant part à ce partenariat souhaitent

ainsi favoriser un suivi optimal de la santé des enfants.

Dans le cas où un traitement par le médecin-dentiste s'avère nécessaire et qu'il est souhaité par les parents, ces derniers ont ensuite la possibilité de prétendre à un subventionnement de ces frais dentaires, selon un arrêté disponible sur le site de la commune de Val-de-Travers. Cet arrêté s'applique aux enfants en âge de fréquenter l'école obligatoire dans notre commune. La participation éventuelle de la Commune aux frais dentaires est calculée par le service des finances et, cas échéant, couvre tous les soins dispensés en Suisse ou à l'étranger qui ne sont pas pris en considération par l'aide sociale, une assurance sociale, maladie, accidents ou invalidité, à l'exclusion des soins orthodontiques.

Pour financer cette stratégie et ses deux volets, ce sont une vingtaine de milliers de francs qui sont mis chaque année à disposition pour la santé dentaire de nos enfants.

### ÉCHO DES AUTORITÉS

## DEUX PLACES POUR RECHARGER SA VOITURE ÉLECTRIQUE À ESPACEVAL

Deux places sont maintenant équipées à espaceVAL pour recharger les véhicules électriques. La borne fait partie du réseau Move et tous les véhicules électriques rechargeables peuvent l'utiliser; la borne est équipée de prises de type 2 et fournit une puissance de recharge jusqu'à 22 kW. Cette borne a été installée par l'ECAP et espaceVAL

qui souhaitaient offrir une solution de recharge pour leurs visiteurs.

Elle vient compléter le réseau disponible sur le territoire communal avec deux bornes à Fleurier, trois à Couvet, une à Travers et une à Noiraigue.

### ANNONCES

#### DÉLAI D'INSCRIPTION FOIRE DE COUVET

Les sociétés et marchands intéressés à participer à la foire de Couvet, le vendredi 27 mai 2022, sont priés de s'inscrire d'ici au 28 février 2022. Renseignements et inscriptions: Commune de Val-de-Travers, Sécurité de proximité, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, Tél. 032 886 43 40, protectionpopulation.vdt@ne.ch  
Formulaire d'inscription: [www.vdt.ch/page/securite-de-proximite-et-prevention-incendie](http://www.vdt.ch/page/securite-de-proximite-et-prevention-incendie)

#### ACCÈS AU SAPIN PRÉSIDENT ET PARCOURS VITA DE COUVET

L'accès au sapin président de Couvet est de nouveau possible. La piste Vita de Couvet est en revanche inaccessible jusqu'à nouvel avis pour cause d'exploitation forestière.

### VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

## LE « GROUPE DES 3-4 ANS » DE LA CRÈCHE DE COUVET SE PRÉSENTE

Dans l'attente de la construction prochaine de ses nouveaux locaux en contrebas de la place des Collèges à Couvet, l'équipe éducative du « groupe des verts » est installée au rez-de-chaussée du bâti-

ment Edouard-Dubied 2. Elle s'occupe d'un maximum de quinze enfants de 3 à 4 ans, depuis 6h30 le matin jusqu'à 18h, du lundi au vendredi.



De gauche à droite sur la photo: Andrea Alves, éducatrice de l'enfance; Mégane Favre, responsable de site; Mélissa Jordan, collaboratrice de crèche; Léa Brisson, apprentie; Sarah Da Rocha Pinho, assistante socio-éducative; Isabelle Correia Lopes Lebre, éducatrice.  
©Tam Berger

### INFOS PRATIQUES

#### APPLICATION NEMO NEWS

Vous souhaitez être régulièrement au courant des informations communales? Téléchargez l'application NEMO News et abonnez-vous aux actualités de la commune de Val-de-Travers.

#### BOÎTE AUX LETTRES COMMUNALE DU VILLAGE DE NOIRAIGUE ET VOTATIONS DU 13 FÉVRIER

En raison de déprédations survenues à l'intérieur du collège de Noiraigue, la commune est dorénavant contrainte de fermer à clé ce bâtiment en dehors des heures de présence. La boîte aux lettres communale se trouvant à l'intérieur sera changée et déplacée à l'extérieur du bâtiment au début du mois de mars. Dans l'intervalle, elle sera **uniquement accessible du lundi au vendredi, de 06h30 à 18h**. Pour les votations du 13 février prochain, vous pouvez à choix affranchir

vos enveloppes de vote si vous l'envoyez par la poste, la déposer durant les périodes indiquées ci-dessus ou alors vous rendre à la prochaine boîte aux lettres communale qui se trouve dans le village de Travers. Pour rappel, le dernier délai pour déposer votre enveloppe de vote dans les boîtes aux lettres communales est fixé au dimanche matin des votations à 10h.

En raison des mesures sanitaires actuelles, le Conseil communal recommande à la population de Val-de-Travers de voter par correspondance. Il sera toutefois toujours possible de vous rendre au bureau de vote de Fleurier (rue du Temple 8) entre 10h et 12h le 13 février. N'oubliez pas de vous munir du matériel reçu! La carte de vote est obligatoire, sans quoi vous ne pourrez pas prendre part au scrutin. Le port du masque est obligatoire.

## EN BREF

### NOUVELLES OFFRES DE LA CARTE CITOYENNETÉ

Nous vous l'annonçons il y a quelques mois, les nouveaux citoyens de Val-de-Travers reçoivent désormais une carte donnant droit à diverses prestations allant de la réduction permanente de tarifs à des offres ponctuelles.

Grâce à l'appui et à la générosité de nombreux partenaires locaux, cette carte a vu ces offres s'étoffer. Vous les retrouvez toutes sur la page [www.vdt.ch/nouveauxcitoyens](http://www.vdt.ch/nouveauxcitoyens)

Pour rappel, la carte est valable de l'année des 18 ans jusqu'à la fin de l'année des 20 ans. Elle est en principe remise aux nouveaux citoyens durant le premier trimestre de l'année.

### MISES À L'ENQUÊTE



Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'urbanisme à Couvet. Plus d'informations: [www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique](http://www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique)

#### Adresses

Couvet – Rue du Burcle 8  
Buttes – Chez Antoine  
Couvet – Rue des Collèges

#### Date limite opposition

7 février 2022  
14 février 2022  
14 février 2022

À la recherche d'un emploi? Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et [www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi](http://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi)



[WWW.VAL-DE-TRAVERS.CH](http://WWW.VAL-DE-TRAVERS.CH)

LE VAL-DE-TRAVERS  
qualités naturelles